

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

### SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

#### SIFUREP

Communication du rapport d'activité 2016

#### EXPOSE DES MOTIFS

Le rapport du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2016 est présenté au Conseil municipal en vertu de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Ce document retrace les différents aspects de l'activité du syndicat qui gère le service extérieur des pompes funèbres et assure la gestion, par délégation, des sept équipements funéraires, à savoir :

- le crématorium du Mont-Valérien à Nanterre,
- le crématorium du Val-de-Bièvre à Arcueil,
- le crématorium du cimetière du Parc de Clamart,
- le crématorium de Champigny-sur-Marne,
- le crématorium de Montfermeil,
- la maison funéraire de Nanterre,
- la maison funéraire de Montreuil.

#### Les missions du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne

Créé en 1905 dans le contexte de l'élaboration de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, le syndicat est devenu un syndicat mixte en 2007. Il a pour mission, en lieu et place des communes et des établissements publics de coopération intercommunale adhérents, d'organiser, gérer et contrôler le service public funéraire :

- gérer le service extérieur des pompes funèbres,
- organiser le contrôle des services délégués (5 crématoriums et 2 chambres funéraires),
- assurer des missions de conseil et assistance auprès des collectivités,
- accompagner les villes dans leurs réflexions sur l'amélioration de la gestion ou sur les actions d'aménagement des équipements publics funéraires,
- mener une enquête annuelle sur les tarifs des cimetières.

101 communes sont adhérentes au SIFUREP ce qui représente une population de plus de 4 millions d'habitants.

#### L'année 2016 :

L'année 2016 a été marquée par l'adhésion de cinq nouvelles communes (Bry-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Garches, Saint-Cloud et Saint-Ouen l'Aumône) et celle de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris (Châtillon et Montrouge).

40 collectivités sont adhérentes à la centrale d'achat mise en place en 2012 avec 7 marchés en cours d'exécution

En 2016, 587 000 personnes sont décédées en France. Cela représente une baisse par rapport à 2015. Toutefois cette diminution ne compense pas la très forte hausse du taux de mortalité au niveau national de 2015. Par contre en Ile-de-France, le taux a augmenté de 4 % (le nombre de décès est de 79 360).

L'espérance de vie à la naissance atteint 79,4 ans pour les hommes et 85,4 ans pour les femmes, en 2016, en France métropolitaine. Elle a nettement progressé alors qu'elle avait diminué en 2015. Au cours des 60 dernières années, hommes et femmes ont gagné 14 ans d'espérance de vie en moyenne.

Depuis 1992, l'écart hommes-femmes continue à se réduire passant de 8,3 à 6 années.

## **Le service extérieur des pompes funèbres**

### **Le contrat de délégation du service public**

La convention de délégation à la société OGF, exerçant sous le nom commercial de « PFG-Pompes Funèbres Générales », est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de six ans.

Il est rappelé que la société OGF (Omnium de Gestion et Financement) ne bénéficie d'aucune exclusivité pour les services délivrés et que les familles restent, dans tous les cas, libres de s'adresser à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix.

La délégation porte sur les missions de service public suivantes sur l'ensemble du territoire des adhérents au SIFUREP, et, pour les décès survenus à Paris, en fonction des données légales ou contractuelles applicables :

- l'engagement contractuel permet de proposer aux familles un service complet d'obsèques à un prix ferme et définitif (mise en bière, inhumation ou crémation) de 1899 € TTC pour une inhumation et 1 499 € TTC pour une crémation,
- les obsèques gratuites pour les personnes reconnues par les Maires comme dépourvues de ressources suffisantes décédées et/ou domiciliées sur le territoire du SIFUREP,
- les obsèques gratuites pour les enfants de moins d'un an,
- la prise en charge à 50 % pour les obsèques des enfants de moins de 16 ans,
- l'application d'un tarif spécifique, inférieur de 6 % en moyenne sur l'ensemble des prestations assurées dans leur intégralité sur le territoire du syndicat.

### **L'évolution de l'activité**

Les obsèques gérées par OGF représentent 4 339 dossiers, soit une augmentation de 4,7 % par rapport à 2015 :

- 832 obsèques au tarif forfaitaire (les prestations sont fixées dans le cadre du contrat pour un coût de 1 674 €) contre 1 099 en 2015,

- 3 273 obsèques au tarif général SIFUREP, inférieur à 6 % par rapport aux tarifs pratiqués (les familles choisissent librement les prestations) contre 2 785 en 2015,
- 234 obsèques de personnes dépourvues de ressources suffisantes (252 en 2015), 48 pour le Val-de-Marne contre 90 en 2015.

Les obsèques de jeunes enfants de moins de un an diminuent de 10,7 % et passent de 243 en 2015 à 217 en 2016.

La prise en charge d'enfants de un an à seize ans augmente de 2,1 % passant à 21.

### **Qualité du service**

Des enquêtes de satisfaction sont réalisées au travers de questionnaires envoyés aux familles et globalement l'indice de qualité a progressé.

Le partenariat avec la société SGS se poursuit avec la mise en place de visites mystères dans les agences et lors de cérémonies par un organisme certificateur permettant d'avoir une vision de la qualité des services.

### **Les crématoriums**

La crémation en France est estimée à 36,2 % en 2016 avec 212 440 crémations soit 2,8 % de plus qu'en 2015.

En Ile-de-France, elle représente 29,6 % des décès. 23 490 crémations contre 23 234 en 2015, soit une augmentation de 0,9 %.

7 192 crémations ont été réalisées dans les équipements du SIFUREP.

Les contrats de délégation prévoient les missions suivantes :

- réception des cercueils,
- accueil des familles,
- organisation des cérémonies,
- contrôle administratif et technique avant l'introduction du cercueil dans le four,
- crémation des cercueils,
- pulvérisation des cendres,
- fourniture de réceptacles simples (urnes cinéraires),
- recueil des cendres dans une urne sertie,
- dispersion des cendres à la demande de la famille dans l'espace dédié,
- crémation des restes mortels de corps inhumés,
- délivrance des titres de concession pour les emplacements dans le site cinéraire.

Des salles de cérémonie sont mises à disposition de toutes les familles qui accompagnent un défunt. Elles peuvent être utilisées pour une cérémonie d'adieu personnalisée ou non.

Chaque année, en novembre, les cérémonies du temps de mémoire sont organisées dans les différents crématoriums.

### **Le Crématorium du Mont-Valérien à Nanterre**

La société OGF est délégataire du SIFUREP pour la construction et l'exploitation du crématorium et du jardin du souvenir pour une durée de dix-huit ans. Un avenant au contrat de concession prolonge la durée de délégation jusqu'au 27 juin 2023.

Le site comprend deux fours et a traité 1 742 crémations contre 1 767 en 2015, soit une baisse de 3 %.

La destination finale des cendres est évaluée par le personnel du crématorium en fonction des informations communiquées par les familles ou les entrepreneurs de pompes funèbres.

3,1 % des urnes sont remises aux familles, 2,8 % aux opérateurs funéraires, 37,7 % sont déposées dans des cavurnes, 9,2 % dans des cases de columbarium et 4,4 % en dépôt au crématorium pour un temps très bref permettant ainsi aux familles de prendre une décision. 2,8 % sont remises sans mention de la destination finale (dispersion, cavurnes, columbarium, caveau de famille ...). La dispersion des cendres représente 40 % des crémations.

Les tarifs des crémations ont diminué de 2,42 % par rapport à l'année précédente.

### **Le Crématorium du Val-de-Bièvre à Arcueil**

La délégation est attribuée à la société Groupement Funéraire Francilien (G2F) jusqu'au 5 avril 2018 et porte sur la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un jardin cinéraire. Un avenant au contrat de concession prolonge la durée de la délégation jusqu'au 30 octobre 2021.

Le site comprend deux fours. Le nombre de crémations réalisées au cours de l'année 2016 s'élève à 1 350 contre 1 281 en 2015, soit une hausse de 5,1 %.

La destination des cendres est mal connue puisque la majorité des urnes, soit 85,6 %, est remise aux familles ou aux opérateurs funéraires sans mention de la destination finale (dispersion, cavurnes, columbarium, caveau de famille...).

La dispersion des cendres représente 13,7 % des crémations et 0,7 % des urnes ont été laissées en dépôt temporaire au crématorium.

Les tarifs ont diminué de 0,69 % par rapport à l'année précédente

### **Le Crématorium de Champigny-sur-Marne**

La délégation de service public portant sur la réalisation et l'exploitation du crématorium et du jardin cinéraire associé a été attribuée à la société d'économie mixte Services Funéraires de la Ville de Paris. La convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2005 et le crématorium fonctionne depuis mars 2007.

Le site comprend deux fours et a procédé à 1 290 crémations comme en 2014.

20 % des urnes sont déposées en columbarium, 32 % dans un caveau, 2 % dans un caverne. 18 % sont dispersées sur site et 15 % en pleine nature. 5 % des urnes sont conservées à domicile et 8 % est non connu.

Les tarifs des crémations ont diminué de 1,5 %.

### **Le Crématorium de Clamart**

La délégation porte sur la construction, l'aménagement et l'exploitation du crématorium et du jardin du souvenir. C'est la société OGF qui en est délégataire pour une durée de vingt ans, et ce, jusqu'au 31 janvier 2025. Un avenant au contrat prolonge la durée de délégation jusqu'au 31 janvier 2031.

Le site comprend un four et a traité 1 448 crémations contre 1 395 en 2015, soit une hausse de 3 % par rapport à l'année précédente.

14,6 % des urnes sont remises aux familles, 27,8 % aux opérateurs funéraires, 4 % sans mention de la destination finale (dispersion, caverne, columbarium, caveau de famille ...), 43,3 % des urnes ont été laissées en dépôt avant la prise de décision des familles et 10,4 % sont dispersées au jardin du souvenir.

Les tarifs des crémations ont diminué de 0,26 %.

### **Le Crématorium de Montfermeil**

Le crématorium fonctionne depuis 1998. Le contrat de délégation vient à échéance en 2018, une procédure de DSP a été lancée pour la rénovation et l'exploitation du crématorium. C'est la société OGF qui en est le délégataire pour une durée de vingt quatre ans.

Ce nouveau contrat va permettre une mise aux normes du système de filtration et une rénovation complète avec la création de deux salles de cérémonie et un jardin cinéraire.

Le site a traité 1 382 crémations contre 1 425 en 2015, soit une baisse de 3,1 %.

2,4 % des urnes sont laissées en dépôt, 10,2 % sont dispersées au jardin du souvenir, 14,8 % sont déposées dans un caverne, 2,5 % dans un columbarium et 4,6 % est non connu.

Les tarifs des crémations ont diminué de 3,71 %.

### **Les Chambres Funéraires**

Les chambres funéraires sont des locaux destinés à accueillir les corps des personnes décédées avant leur inhumation ou leur crémation.

L'admission en chambre funéraire intervient dans un délai de 48 heures à compter du décès. Ce délai est porté à 72 heures lorsque le corps a subi des soins de conservation.

Le délégataire est chargé, de par son contrat, d'offrir aux usagers une prestation complète d'obsèques (admission des corps et des cercueils, conservation, accueil des familles, accueil des entreprises funéraires habilitées).

Ce service peut être complété à la demande des familles pour organiser la présentation des corps et des cercueils en salons temporaires ou privés.

### **Chambre Funéraire de Nanterre**

La gestion en a été confiée à OGF. Cette délégation porte sur la rénovation et l'exploitation de la chambre funéraire pour une durée de vingt deux ans et se termine le 3 octobre 2029.

1 489 admissions ont été faites en 2015 contre 1 400 en 2014, soit une augmentation de 5,4 %.

La durée moyenne du séjour d'un corps à la chambre funéraire est de 5,5 jours.

### **Chambre Funéraire de Montreuil**

La gestion en a été confiée à OGF. Cette délégation porte sur la rénovation et l'exploitation de la chambre funéraire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de vingt deux ans, et se termine le 31 décembre 2029.

699 admissions ont été faites contre 785 en 2014 soit une diminution de 11,9 %.

La durée moyenne du séjour d'un corps à la chambre funéraire est de 5,4 jours.

\*\*\*\*\*

P.J. : rapport d'activité 2016

NB : Le compte administratif 2016 du SIFUREP sera réglementairement annexé au compte administratif de la Ville.